

Direction
Tél. : 04 77 43 92 95

Réunion du Bureau du SIEL-TE Loire

Projet Procès-verbal

Date : 19 septembre 2022
Heure de début : 9h30

Ont assisté à cette réunion :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Excusé.e.s :

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER.

Pouvoirs déposés :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| - Mandant : Gérard BAROU | - Mandataire : Thierry GOUBY |
| - Mandant : Marianne DARFEUILLE | - Mandataire : Pierre VERICEL |
| - Mandant : Sébastien DESHAYES | - Mandataire : Henri BONADA |
| - Mandant : Stéphane HEYRAUD | - Mandataire : Bernard SOUTRENON |
| - Mandant : Gilles PERRONNET | - Mandataire : Thierry GOUBY |
| - Mandant : Didier PONCET | - Mandataire : Pascal PONCET |
| - Mandant : Daniel PRUD'HOMME | - Mandataire : Henri BONADA |

SOMMAIRE

I-	Ordre du Jour	3
1-	Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 27 juin 2022	3
2-	Etude de faisabilité multi-filières pour la valorisation énergétique des boues de stations d'épuration dans la Plaine du Forez.....	4
3-	Plan de relance FACé - Eclairage public intelligent.....	6
4-	Extinction de la créance « PASSION FEU »	9
5-	Prise de participation de la SEM SOLEIL dans la SIPEnR.....	12
6-	Rapport de gestion 2021 de la SEM SOLEIL.....	15
7-	Rapport de gestion 2021 de la SPL OSER.....	73
8-	Marché de travaux inférieur à 150 000€ - Réseau de communications électroniques.....	143
9-	Marché de travaux supérieur à 150 000€ - Réseau de communications électroniques.....	147
II-	Informations générales.....	150
	a) Suivi des travaux engagés.....	150
	b) Avancée du projet LoireConnectID.....	172
III-	Questions diverses.....	173

Ce jour, à Saint-Priest-en-Jarez, s'est réuni à neuf heures trente, le Bureau Syndical, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente du Syndicat. M. Alain LIMOUSIN est désigné comme Secrétaire de séance.

I- ORDRE DU JOUR

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 27 JUIN 2022

Madame la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente séance à l'approbation des membres du Bureau.

VOTE :

Ont participé au vote les membres présents ou représentés :

Membres présents ou représentés	Sens du vote	Membres présents ou représentés	Sens du vote
Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente	OUI	Alain LIMOUSIN	OUI
Gérard BAROU	OUI	Serge RAULT	OUI
Henri BONADA	OUI	Gilles PERRONNET	OUI
Vincent BONNICI	OUI	Didier PICARD	OUI
Patricia CHAUVE	OUI	Pascal PONCET	OUI
Jean-Louis CHOUVELLON	OUI	Didier PONCET	OUI
Marianne DARFEUILLE	OUI	Daniel PRUD'HOMME	OUI
Sébastien DESHAYES	OUI	Séverine REYNAUD	
François DUMONT	OUI	Pierre SIMONE	OUI
Martial FAUCHET	OUI	Bernard SOUTRENON	OUI
Béatrice FOURNEL	OUI	Jean-Paul TISSOT	OUI
Michel GANDILHON	OUI	Pierre VERICEL	OUI
Thierry GOUBY	OUI	Xavier VILLARD	OUI
Stéphane HEYRAUD	OUI		

Le quorum étant atteint, les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

2- ETUDE DE FAISABILITE MULTI-FILIERES POUR LA VALORISATION ENERGETIQUE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION DANS LA PLAINE DU FOREZ

Mme la Présidente laisse la parole à M. SIMONE qui présente ce point.

NOTE :

L'épandage des boues de stations d'épuration, pratique historique et largement répandue, est de plus en plus contraint d'un point de vue réglementaire. Ces évolutions obligent de nombreuses Collectivités à repenser leur filière boues, et les mettent même parfois en difficultés pour trouver des exutoires. Ainsi, plusieurs élus du département de la Loire se sont tournés vers le SIEL-TE Loire afin de solliciter une solution de valorisation énergétique.

Dans un premier temps, le SIEL-TE Loire a mené une étude exploratoire en interne sur le sujet de la valorisation énergétique des boues de stations d'épuration (STEP), avec les objectifs suivants :

- Comprendre le contexte de l'assainissement et les contraintes de gestion des boues
- Etudier la valorisation actuelle des boues dans la Loire et estimer le gisement potentiellement mobilisable pour valorisation énergétique,
- Décrire les procédés de valorisation énergétique des boues de STEP.

Ce travail a donné lieu à un rapport et à une présentation aux intercommunalités de la Loire. Il a permis d'identifier que la Plaine du Forez présente une concentration de STEP de tailles moyennes pouvant permettre, en cas de mutualisation, l'atteinte d'un gisement suffisant pour envisager une valorisation énergétique des boues produites. Les Collectivités concernées sont Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez Est et le Syndicat Mixte des 3 Ponts.

Sur proposition du SIEL-TE Loire lors de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du 9 juin 2022, les Collectivités concernées se sont montrées favorables au lancement d'une étude de faisabilité comparative pour évaluer la pertinence et les conditions de valorisation énergétique des boues de STEP du secteur de la Plaine du Forez. Il a été décidé, à cette occasion, que le SIEL-TE Loire lancerait la consultation et piloterait cette étude. Elle est prévue sur une durée de 10 mois à compter de janvier 2023 avec un budget estimé à 60 K€ HT pris en charge à part égales par le SIEL-TE Loire, Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez Est et le Syndicat Mixte des 3 Ponts hors subventions éventuelles.

De façon générale, cette étude doit permettre d'éclairer les décideurs des territoires concernés sur les différentes possibilités de valorisation énergétique des boues de STEP, en les comparant et en précisant leurs avantages et inconvénients respectifs, via une comparaison multi-critères. Elle s'inscrit d'ailleurs pleinement dans les objectifs de Loire Forez Agglomération et de la CDC Forez Est de transition écologique, en lien avec leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux.

Sous réserve de validation définitive des parties prenantes, l'étude s'articulera autour de trois phases : l'analyse des gisements, la déclinaison des scénarii et la faisabilité d'une solution technique. Le SIEL-TE Loire assurera la consultation du marché public dans ce contexte.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir :

- Autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation des prestataires
- Autoriser Madame la Présidente à solliciter divers partenaires institutionnels en vue de toute participation financière possible et conclure les conventions afférentes
- Autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

INTERVENTIONS :

M. TISSOT demande si cette étude est économique, technique et la faisabilité.

M. SIMONE indique que l'étude exploratoire a permis le recensement des ressources et des gisements, pour voir les différentes filières possibles à mettre en place. Pour la suite, le SIEL-TE Loire lancera la consultation de prestataires pour l'étude de faisabilité.

M. TISSOT demande le montant de la subvention.

M. SIMONE indique que le SIEL-TE Loire va demander la subvention à l'ADEME, sous réserve de son obtention. Le montant de l'étude est de 60 000 € dont seront déduites d'éventuelles subventions.

VOTE :

Ont participé au vote les membres présents ou représentés :

Membres présents ou représentés	Sens du vote	Membres présents ou représentés	Sens du vote
Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente	OUI	Alain LIMOUSIN	OUI
Gérard BAROU	OUI	Serge RAULT	OUI
Henri BONADA	OUI	Gilles PERRONNET	OUI
Vincent BONNICI	OUI	Didier PICARD	OUI
Patricia CHAUVE	OUI	Pascal PONCET	OUI
Jean-Louis CHOUVELLON	OUI	Didier PONCET	OUI
Marianne DARFEUILLE	OUI	Daniel PRUD'HOMME	OUI
Sébastien DESHAYES	OUI	Séverine REYNAUD	OUI
François DUMONT	OUI	Pierre SIMONE	OUI
Martial FAUCHET	OUI	Bernard SOUTRENON	OUI
Béatrice FOURNEL	OUI	Jean-Paul TISSOT	OUI
Michel GANDILHON	OUI	Pierre VERICEL	OUI
Thierry GOUBY	OUI	Xavier VILLARD	OUI
Stéphane HEYRAUD	OUI		

Le quorum étant atteint, les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération adoptée :

Madame la Présidente expose que :

CONSIDERANT la sollicitation du SIEL-TE Loire par plusieurs élus ligériens pour investiguer la question de la valorisation énergétique des boues de STEP ;

CONSIDERANT les conclusions du rapport de l'étude exploratoire menée par les services du SIEL-TE Loire et partagée aux EPCI lors de la CCPE du 9 juin 2022 ;

CONSIDERANT l'accord de principe des Collectivités concernées (le SIEL-TE Loire, Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez Est et le Syndicat Mixte des 3 Ponts) pour lancer cette étude et participer équitablement à son financement ;

CONSIDERANT la possibilité de mobiliser des financements institutionnels sur la réalisation de l'étude

CONSIDERANT le lancement d'une consultation en procédure adaptée par le SIEL-TE Loire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire

AUTORISE Madame la Présidente à lancer la consultation des prestataires ;

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter auprès de divers partenaires institutionnels toute participation financière possible et conclure les conventions afférentes ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

3- PLAN DE RELANCE FACE - ECLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT

La Présidente prend la parole en indiquant que le SIEL-TE Loire suit de près ce que fait le FACé et ils ont des propositions intéressantes pour notre territoire notamment en ce qui concerne l'éclairage public intelligent. (Les Elus trouveront une nouvelle note sur leur table suite à des échanges avec les services du FACé, les montants possibles ont été ajustés pour les demandes de subventions).

NOTE :

La Présidente laisse la parole à M. BONADA pour présenter ce point. Dans le cadre du Plan de relance mis en place en 2021 par le FACé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), le SIEL-TE Loire a été sollicité afin de proposer des projets additionnels pour consommer des enveloppes restantes. Parmi les projets éligibles, le FACé peut soutenir les projets de régulation de l'éclairage public. En effet, les Collectivités locales sont appelées à réduire leurs consommations énergétiques dont environ 20% correspond à l'éclairage public.

Fort de l'expérimentation menée à Villars et St Genest Malifaux grâce au soutien de la Région AURA et du CD42, il apparaît intéressant de saisir l'occasion de ce financement pour permettre de massifier le recours aux horloges connectées sur les armoires d'éclairage public des adhérents ayant transféré la compétence au SIEL-TE Loire. Ce projet permettrait également de dynamiser la démarche ROC42 en offrant un usage concret et visible aux Collectivités, à savoir le pilotage de l'éclairage public.

Le recours massif aux horloges connectées doit permettre de diminuer les coûts de maintenance et d'entretien du parc, d'optimiser les consommations énergétiques, d'augmenter la durée de vie des lampes, d'identifier à distance les incidents et ainsi à terme développer une maintenance prédictive. Ainsi, à l'échelle de ce projet, ce sont près de 4.3 GWh qui pourraient être économisés, sans compter la baisse des frais d'exploitation ou la réduction des déplacements des techniciens.

Aussi, conformément aux enveloppes disponibles et aux échanges avec les services instructeurs du FACé, un dossier a été déposé afin d'équiper 1667 armoires pour un coût total de 1 125 225 € HT dont 900 000 € de subvention. Ce soutien devrait permettre d'équiper 53 % du parc en rural (NB : le FACé ne soutient les projets qu'en zone dite rurale) soit 1667 armoires, celles-ci pilotant en moyenne une vingtaine de lampes, soit 33 340 lampes potentiellement concernées.

Le budget de ce projet est ainsi estimé à 1.125 M€ HT dont 80 % financés par le FACé et 20 % par le SIEL-TE Loire.

Afin de déterminer les Collectivités concernées, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêts auprès des communes rurales ayant transféré la compétence au SIEL-TE Loire (soit à date 274 communes) avec une date limite de réponse au 31/10/2022.

En fonction du volume de projets recensés, des critères de priorisation (calendrier de mise en œuvre du projet, inscription dans une trame noire, passage à l'extinction nocturne...) seront déterminés afin de rester dans la limite des 1667 armoires financées.

Pour mobilisation de ces fonds, il est proposé de définir les critères suivants :

- Financement de 53 % des armoires présentes sur le territoire des communes

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir :

- Approuver les critères de prise en charge
- Valider la prise en charge par le SIEL-TE Loire, des 20 % de dépenses non financées par le FACé
- Autoriser Madame la Présidente à lancer un appel à manifestation d'intérêts auprès des adhérents concernés
- Autoriser Madame la Présidente à déposer un dossier auprès du FACé
- Autoriser Madame la Présidente à solliciter le soutien financier de tous financeurs institutionnels
- Autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

INTERVENTIONS :

M. TISSOT demande combien il y a d'armoires connectées sur le territoire, à ce jour ?

M. BONADA, répond qu'il y a deux expérimentations à Saint-Genest-Malifaux et à Villars.

M. Thierry GOUBY, demande si ce sont les communes qui piloteront la programmation de l'éclairage, et si cela sera bien mis à disposition des communes.

M. BONADA, indique que le pilotage pourra d'abord se faire par la commune, l'entreprise et le SIEL-TE Loire. La commune désignera un membre du Conseil municipal, qui pourra avec son smartphone piloter l'éclairage public. L'entreprise peut aussi le piloter à distance, ce qui évite le déplacement, et le SIEL-TE Loire peut le faire également. Il est possible de faire une diminution de la puissance la nuit pouvant aller jusqu'à -50 %.

M. Pascal PONCET, indique qu'il y a déjà beaucoup de communes qui coupent l'éclairage public la nuit, quel argument sera apporté aux communes pour qu'elles acceptent ce projet ?

M. BONADA, donne un exemple : avec un objet connecté, et à distance, il sera plus facile de détecter sur quelle ligne il y a une difficulté ; et avec un objet connecté, par point lumineux, il serait encore plus facile de localiser le problème.

M. SOUTRENON demande si les communes pouvant adhérer au service sont celles ayant déjà transféré la compétence éclairage public au SIEL-TE Loire et pour celles qui ne l'auraient pas transférée, devront-elles adhérer au service « objets connectés » ?

Mme la Présidente indique que celles qui n'ont pas transféré la compétence éclairage public ne sont pas concernées par le projet, mais elles pourront adhérer à la Convention Objets Connectés.

M. GANDILHON questionne sur la définition de la commune rurale.

M. IMBERT indique que c'est la définition au sens du FACé : seuil de population de 2000, tout ce qui est en deçà est éligible au FACé et tout ce qui est au-dessus n'est pas éligible.

Mme La Présidente, ajoute que les communes non-éligibles ne pourront pas prétendre à cet appel à manifestation d'intérêts.

Mme la Présidente indique que sera soumis au vote : son autorisation à déposer le dossier auprès du FACé, à solliciter le soutien financier de tout financeur institutionnel qui voudrait participer, de lancer cet appel à manifestation auprès des adhérents concernés, c'est-à-dire les communes rurales qui ont délégué la compétence éclairage public au Syndicat. Par rapport au montant, le FACé est capable de financer un peu plus de 50 % des armoires présentes sur le territoire des communes, dans un premier temps pour des questions d'équité, chaque commune rurale sera informée que le projet pourra l'aider à connecter 53 % de ses armoires. Elle poursuit en indiquant que le Bureau doit se prononcer sur la proposition que le SIEL-TE Loire donne les 20 % qui manqueront pour financer les objets connectés, et que les communes rurales n'aient pas à effectuer cette dépense. Derrière ce projet, le SIEL-TE Loire teste son réseau d'objets connectés hors câbles. Ce projet va permettre à la fois de faire remonter des informations (de surconsommations et de sous-consommations) pour moins se déplacer pour la maintenance et pouvoir piloter sans déplacer des techniciens.

M. DUMONT souligne le fait que, à l'entrée de certaines communes rurales, des panneaux indiquent les horaires d'extinction de l'éclairage public, comment cela va-t-il se traduire au niveau réglementaire ?

M. BONADA indique qu'il faut d'abord une délibération du Conseil municipal autorisant le Maire à prendre un arrêté, mais la délibération du Conseil municipal ne doit pas préciser les horaires, ils seront fixés par l'arrêté du Maire.

VOTE :

Ont participé au vote les membres présents ou représentés :

Membres présents ou représentés	Sens du vote	Membres présents ou représentés	Sens du vote
Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente	OUI	Alain LIMOUSIN	OUI
Gérard BAROU	OUI	Serge RAULT	OUI
Henri BONADA	OUI	Gilles PERRONNET	OUI
Vincent BONNICI	OUI	Didier PICARD	OUI
Patricia CHAUVE	OUI	Pascal PONCET	OUI
Jean-Louis CHOUVELLON	OUI	Didier PONCET	OUI
Marianne DARFEUILLE	OUI	Daniel PRUD'HOMME	OUI
Sébastien DESHAYES	OUI	Séverine REYNAUD	
François DUMONT	OUI	Pierre SIMONE	OUI
Martial FAUCHET	OUI	Bernard SOUTRENON	OUI
Béatrice FOURNEL	OUI	Jean-Paul TISSOT	OUI
Michel GANDILHON	OUI	Pierre VERICEL	OUI

Thierry GOUBY	OUI	Xavier VILLARD	OUI
Stéphane HEYRAUD	OUI		

Le quorum étant atteint, les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération adoptée :

Madame la Présidente expose que :

CONSIDERANT l'Appel à Projet mis en place dans le cadre du volet réseaux électriques du Plan de relance de l'Etat en 2021 ;

CONSIDERANT le reliquat d'enveloppe disponible et les possibilités de soutien aux projets visant à optimiser les dispositifs d'éclairage public notamment par la mise en place de système de gestion intelligente ;

CONSIDERANT la nécessité pour les Collectivités locales de réduire leurs consommations énergétiques, dont environ 20 % seraient dues à l'éclairage public ;

CONSIDERANT les premiers résultats de l'expérimentation d'horloges connectées menée par le SIEL-TE Loire sur une partie des parcs d'éclairage public des communes de Villars et St Genest Malifaux ;

CONSIDERANT les apports bénéfiques du recours aux horloges connectées pour l'optimisation des coûts de l'éclairage public et le rôle moteur que peut jouer le SIEL-TE Loire dans cette massification grâce à ROC42 ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer un appel à manifestations d'intérêts afin de recenser les communes volontaires ;

CONSIDERANT les critères de sélection ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire

APPROUVE les critères de prise en charge ;

VALIDE la prise en charge par le SIEL-TE Loire, des 20 % de dépenses non financées par le FACé

AUTORISE Madame la Présidente à déposer le dossier auprès du FACé

AUTORISE Madame la Présidente à lancer un appel à manifestation d'intérêts auprès des adhérents concernés

AUTORISE Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter le soutien financier de tous financeurs institutionnels

4- EXTINCTION DE LA CREANCE « PASSION FEU »

NOTE :

Mme La Présidente indique que le 10 avril 2015, un bail commercial relatif à la location d'un local à usage commercial a été signé entre le SIEL-TE Loire et la société SASU TF&2C.

Ce local, d'une superficie de 300 m², était situé au rez-de-chaussée du siège social du SIEL-TE Loire (bâtiment Veynard).

Il avait pour destination exclusive la vente et la pose de cheminées et de tous accessoires s'y rattachant, ainsi que la vente et la pose de tous matériaux d'embellissements intérieurs tels que les revêtements de sols.

Le bail était consenti moyennant un loyer annuel en principal fixé à 39 438.64 € HT (révisable annuellement) payable par trimestre d'avance.

Par jugement du 27 juin 2018, le Tribunal de Commerce de Saint-Etienne a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société SASU TF&C2.

La procédure de redressement judiciaire a été convertie en liquidation judiciaire suivant jugement du 25 juillet 2018.

La SELARL MJ Synergie, représentée par Maître Fabrice CHRETIEN, a été désignée liquidateur judiciaire.

La déclaration de créances a été transmise le 13 juillet 2018 par la Trésorerie Municipale de Saint-Etienne à Maître CHRETIEN par le bordereau de déclaration n°3191.

A ce jour, les créances non recouvrées sont les suivantes :

Exercice	N° pièce	N° bordereau	Montant créances	Observations
2015	797	32	9 608.78 €	Loyers avril / mai / juin 2015
2017	3032	179	3 976.40 €	Loyer novembre 2017
2017	3294	199	4 421.22 €	Taxe foncière 2017
2017	3293	199	3 976.40 €	Loyer décembre 2017
2018	110	3	3 940.23 €	Loyer janvier 2018
2018	274	17	3 940.23 €	Loyer février 2018
2018	502	39	3 940.23 €	Loyer mars 2018
2018	632	49	3 998.39 €	Loyer avril 2018
2018	1193	77	3 998.39 €	Loyer mai 2018
2018	1716	112	3 998.39 €	Loyer juin 2018
2018	2083	140	3 998.39 €	Loyer juillet 2018
TOTAL			49 797.05 €	

Par courrier en date du 20 juin 2022, le liquidateur judiciaire a déclaré irrécouvrable l'ensemble des créances du SIEL-TE Loire, l'actif disponible ne permettant pas leur règlement.

Ces informations ont été portées à la connaissance du comptable public, qui, en retour, a demandé l'admission de la créance en créance éteinte.

Il est proposé aux membres du Bureau, de bien vouloir :

- Approuver l'émission d'un mandat pour créance éteinte, d'un montant de 49 797.05 €, sur le compte 6542, au chapitre 65, du budget principal
- Autoriser Mme la Présidente à signer tout pièce à intervenir dans ce dossier.

VOTE :

Ont participé au vote les membres présents ou représentés :

Membres présents ou représentés	Sens du vote	Membres présents ou représentés	Sens du vote

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente	OUI	Alain LIMOUSIN	OUI
Gérard BAROU	OUI	Serge RAULT	OUI
Henri BONADA	OUI	Gilles PERRONNET	OUI
Vincent BONNICI	OUI	Didier PICARD	OUI
Patricia CHAUVE	OUI	Pascal PONCET	OUI
Jean-Louis CHOUVELLON	OUI	Didier PONCET	OUI
Marianne DARFEUILLE	OUI	Daniel PRUD'HOMME	OUI
Sébastien DESHAYES	OUI	Séverine REYNAUD	
François DUMONT	OUI	Pierre SIMONE	OUI
Martial FAUCHET	OUI	Bernard SOUTRENON	OUI
Béatrice FOURNEL	OUI	Jean-Paul TISSOT	OUI
Michel GANDILHON	OUI	Pierre VERICEL	OUI
Thierry GOUBY	OUI	Xavier VILLARD	OUI
Stéphane HEYRAUD	OUI		

Le quorum étant atteint, les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération adoptée :

Madame la Présidente expose :

VU le bail commercial signé le 10 avril 2015 entre le SIEL-TE Loire et la société SASU TF&C2 relatif à la location d'un local à usage commercial situé au rez-de-chaussée du siège social du Syndicat à ST PRIEST EN JAREZ ;

CONSIDERANT que par jugement du 27 juin 2018, le Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société SASU TF&C2 ;

CONSIDERANT que par jugement du 25 juillet 2018, la procédure de redressement judiciaire a été convertie en liquidation judiciaire ;

CONSIDERANT que la déclaration de créance a été adressée par la Trésorerie Municipale de SAINT-ETIENNE au mandataire judiciaire SELARL MJ SYNERGIE, représenté par Maître Fabrice CHRETIEN, le 13 juillet 2018 ;

CONSIDERANT que les titres de recettes suivant restent à ce jour non recouvrés :

Exercice	N° pièce	N° bordereau	Montant créances	Observations
2015	797	32	9 608.78 €	Loyers avril / mai / juin 2015
2017	3032	179	3 976.40 €	Loyer novembre 2017
2017	3294	199	4 421.22 €	Taxe foncière 2017
2017	3293	199	3 976.40 €	Loyer décembre 2017
2018	110	3	3 940.23 €	Loyer janvier 2018
2018	274	17	3 940.23 €	Loyer février 2018
2018	502	39	3 940.23 €	Loyer mars 2018
2018	632	49	3 998.39 €	Loyer avril 2018
2018	1193	77	3 998.39 €	Loyer mai 2018
2018	1716	112	3 998.39 €	Loyer juin 2018

2018	2083	140	3 998.39 €	Loyer juillet 2018
TOTAL			49 797.05 €	

CONSIDERANT que par courrier en date du 20 juin 2022, le liquidateur judiciaire a déclaré irrécouvrable l'ensemble des créances du SIEL-TE Loire, l'actif disponible ne permettant pas leur règlement.

CONSIDERANT que tous ces éléments ont été portés à la connaissance du comptable public, qui, en retour, a demandé l'admission de cette créance en créance éteinte.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Énergie Loire

APPROUVE l'émission d'un mandat pour créance éteinte, d'un montant de 49 797.05 €, sur le compte 6542, au chapitre 65, du budget principal ;

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

5- PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM SOLEIL DANS LA SIPEnR

Mme la Présidente laisse la parole à M. SIMONE qui présente la prise de participation dans la SEM SOLEIL dans la SIPEnR.

NOTE :

L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 21 février 2022, prévoit que toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fasse préalablement l'objet d'un accord exprès des Collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'Administration. Le Comité syndical a délibéré le 27 juin 2022 en ce sens. Après un complément d'étude juridique intervenu depuis, il s'avère que ce point relève de la compétence du Bureau. Aussi, pour garantir la conformité juridique de la délibération, le Bureau est invité à délibérer.

Le SIEL-TE Loire, actionnaire majoritaire de SEM SOLEIL, est sollicité pour approuver la prise de participation par cette dernière à l'augmentation de capital de la SIPEnR (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de PARIS pour l'électricité et les Réseaux).

La SEM SIPEnR est la société d'économie mixte du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux).

Outil au service des Collectivités et des citoyens, la SEM SIPEnR a pour vocation le développement, le financement et l'exploitation de moyens de production d'énergie à partir de sources renouvelables, dans la continuité des actions engagées par le SIPPAREC en la matière.

La SEM SOLEIL et la SIPEnR sont engagées dans un partenariat croisé :

- La SEM SOLEIL est entrée au capital de la SIPEnR en février 2014 et dispose de 243 actions pour 24 300 € soit 0,5 % du capital
- La SIPEnR est entrée au capital de la SEM SOLEIL en février 2020 et dispose de 8 333 actions pour 124 995 €, soit 4,3 % du capital

Ce type de partenariat croisé présente un grand intérêt pour les deux SEM, cela permet notamment :

- d'échanger les savoir-faire et les bonnes pratiques,
- de renforcer les leviers d'action financiers,
- d'améliorer les processus de décision (Comité d'engagement dans lequel participe la SIPEnR).

Suite à la mise à jour du plan d'affaires 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SEM SIPEnR du 20 janvier 2022 a décidé d'augmenter le capital de ladite société d'un montant de 5 843 000 € pour le porter à un montant maximum de 11 000 000 € par l'émission de 58 430 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 €.

En suivant proportionnellement l'augmentation de capital, la SEM SOLEIL peut souscrire 275 actions nouvelles pour 27 500 €.

Ci-après le tableau de répartition du capital de la SIPEnR :

	Aujourd'hui			OBJECTIF DE 11 000 000€			
	NOMBRE ACTIONS	PART DANS LE CAPITAL	%	NOMBRES ACTIONS NOUVELLES	COMPLEMENT THEORIQUE D'APPORT	PART CAPITAL THEORIQUE	%
SIPPAREC	36 949	3 694 900	71.6%	41 864	4 186 400	7 881 300	71.6%
EneR CENTRE VAL DE LOIRE	2 230	223 000	4.3%	2 527	252 700	475 700	4.3%
SEM SOLEIL	243	24 300	0.5%	275	27 500	51 800	0.5%
SERGIES	544	54 400	1.1%	616	61 600	116 000	1.1%

EPI	243	24 300	0.5%	275	27 500	51 800	0.5%
AGEMO	500	50 000	1.0%	567	56 700	106 700	1.0%
CAISSE DES DEPOTS	10 861	1 086 100	21.1%	12 306	1 230 600	2 316 700	21.1%
	51 570	5 157 000	100%	58 430	5 843 000	11 000 000	100%

Il est proposé aux membres du Bureau, de bien vouloir :

- Approuver la prise de participation par la SEM SOLEIL à l'augmentation de capital de la SIPEnR pour 275 actions soit 27 500 € ;
- Autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

VOTE :

Ont participé au vote les membres présents ou représentés :

Membres présents ou représentés	Sens du vote	Membres présents ou représentés	Sens du vote
Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente	OUI	Alain LIMOUSIN	OUI
Gérard BAROU	OUI	Serge RAULT	OUI
Henri BONADA	OUI	Gilles PERRONNET	OUI
Vincent BONNICI	OUI	Didier PICARD	OUI
Patricia CHAUVE	OUI	Pascal PONCET	OUI
Jean-Louis CHOUVELLON	OUI	Didier PONCET	OUI
Marianne DARFEUILLE	OUI	Daniel PRUD'HOMME	OUI
Sébastien DESHAYES	OUI	Séverine REYNAUD	
François DUMONT	OUI	Pierre SIMONE	OUI
Martial FAUCHET	OUI	Bernard SOUTRENON	OUI
Béatrice FOURNEL	OUI	Jean-Paul TISSOT	OUI
Michel GANDILHON	OUI	Pierre VERICEL	OUI
Thierry GOUBY	OUI	Xavier VILLARD	OUI
Stéphane HEYRAUD	OUI		

Le quorum étant atteint, les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération adoptée :

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 21 février 2022, prévoit que toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale, dans le capital d'une autre société, fasse préalablement l'objet d'un accord exprès des Collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire, actionnaire majoritaire de la SEM SOLEIL, est sollicité pour approuver la prise de participation par cette dernière à l'augmentation de capital de la SIPEnR ;

CONSIDERANT que la SEM SOLEIL est entrée au capital de la SIPEnR en février 2014 et a été sollicitée en mars 2018 pour une augmentation de capital. Aujourd'hui, la SEM SOLEIL dispose de 243 actions pour 24 300 € soit 0.5 % du capital ;

CONSIDERANT que suite à la mise à jour du plan d'affaires 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 20 janvier 2022 a décidé d'augmenter le capital de la Société

SIPEnR d'un montant de 5 843 000 € pour le porter à un montant maximum de 11 000 000 € par l'émission de 58 430 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 € ;

CONSIDERANT qu'en suivant proportionnellement l'augmentation de capital, la SEM SOLEIL peut souscrire 275 actions nouvelles pour 27 500 € ;

CONSIDERANT que le Comité a délibéré le 27 juin 2022 mais qu'après analyse juridique complémentaire, mais que ce point relève de la compétence du Bureau ;

CONSIDERANT cette analyse et afin de garantir la conformité juridique de la délibération, il apparaît utile, de faire délibérer le Bureau sur ce point ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Énergie Loire

APPROUVE la prise de participation par la SEM SOLEIL à l'augmentation de capital de la SIPEnR pour 275 actions soit 27 500 € ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

6- RAPPORT DE GESTION 2021 DE LA SEM SOLEIL

Madame la Présidente présente ce point.

NOTE :

Le SIEL-TE Loire est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM SOLEIL) dont il détient 82,84 % du capital. Le montant de celui-ci est de 2 870 190 €.

Pour mémoire, cette SEM a pour objet, dans le cadre de la politique énergétique locale conduite par le SIEL-TE Loire, d'une part, l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée de chaleur et d'électricité notamment, ainsi que la mise en place de services, conseils ou prestations liés à la production et la distribution de toutes formes d'énergies, et, d'autre part, la promotion et la réalisation de la maîtrise de la demande d'énergie, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-31 à L2224-34 du Code Général des Collectivités Locales.

Sur le plan statutaire, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau mode de gouvernance, avec Conseil d'Administration et Directeur Général (succédant au Conseil de Surveillance/Directoire). Il résulte d'un vote en Assemblée Générale Extraordinaire le 21 décembre 2020.

Lors de la séance du 12 janvier 2021, le Conseil d'Administration a élu un Président, en la personne de M. Marc CHAVANNE.

L'assemblée a également procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce en décidant qu'elle serait assumée par le Président.

Le capital de la société n'a pas connu de modification en 2021.

En ce qui concerne l'activité économique de la SEM, l'année 2021 a permis de relancer l'effort de prospection indispensable à son développement, confié à un ingénieur embauché au printemps 2020. Fruit de ce travail, la signature d'une convention et promesse de bail pour le marché de gros de Saint-Etienne prévoyant 2 installations de 498 kWc en autoconsommation. D'autres opérations étaient en cours de négociation en 2021 :

- Centrales au sol : avec un propriétaire foncier à Nervieux et avec la Communauté de Communes de l'Est lyonnais à Colombier-Saugnieu (69)
- PV en toiture : avec quatre entreprises à Balbigny et deux entreprises à Roanne

Cela représente un volume d'étude se montant à 12 276 € HT.

Les centrales en exploitation ont connu les évolutions suivantes :

- Exploitées en propre par la SEM SOLEIL :
 - o Centrale photovoltaïque de Genilac : arrêt de la production car la logette ENEDIS a été accidentée par un automobiliste, soit une perte d'exploitation de 11 500 €, en partie compensée par l'assurance
 - o Centrale photovoltaïque d'Yssingaux : chiffre d'affaires de 23 408 € au lieu de 25 539 €, soit une baisse de 8 %
- Exploitées par les filiales :
 - o Pilat solaire : chiffre d'affaires de 294 642 €, stable en 2021 par rapport à 2020 grâce à l'amélioration du suivi de la performance du parc d'installation récente
 - o Advivo : chiffre d'affaires en baisse : à 438 862 € contre 456 719 € l'année précédente, soit une baisse de 5,5 %

Toutes ces installations ont pâti d'un moindre ensoleillement par rapport à 2020.

L'exercice 2021 se traduit pour la SEM SOLEIL par :

- Une production de l'exercice en baisse : 51 130 € en 2021, contre 67 432 € en 2020, année marquée par une prestation ponctuelle de 21 000 €

- Des charges d'exploitation en hausse : 103 069 € contre 91 335 € en 2020, progression s'expliquant notamment par le plein impact du salaire du chargé de la prospection, embauché en avril 2020
- Un résultat net plus favorable : - 673 € en 2021, contre - 8 752 € en 2020, amélioration permise par un meilleur résultat financier (revenus sur comptes courants d'associés en hausse).

Sont annexés à la présente note, le rapport de gestion de la SEM SOLEIL présenté aux Assemblées Spéciales et à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEM SOLEIL le 22 juin 2022.

Il est demandé aux membres du Bureau, de bien vouloir :

Prendre acte du rapport de gestion 2021 de la SEM SOLEIL ;

Autoriser Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

INTERVENTIONS :

M. TISSOT demande si avec la hausse des prix de l'énergie, de meilleurs résultats seront obtenus ? Il se pourrait que le contrat stipule qu'en cas d'augmentation des prix de l'énergie, le contrat sera impacté et le prix du kilowattheure sera revalorisé ?

M. SIMONE indique que tous les contrats passés dans le cadre de la SEM SOLEIL sont des contrats avec des montants qui ont été fixés. Le SIEL-TE Loire vend via un courtier qui valorise l'énergie au tarif du marché, et le rapport entre le prix de vente aujourd'hui et le prix de vente désigné par la CRE, fait que les propriétaires des installations importantes devront reverser à l'Etat la part du bénéfice alloué.

VOTE :

Ont participé au vote les membres présents ou représentés :

Membres présents ou représentés	Sens du vote	Membres présents ou représentés	Sens du vote
Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente	OUI	Alain LIMOUSIN	OUI
Gérard BAROU	OUI	Serge RAULT	OUI
Henri BONADA	OUI	Gilles PERRONNET	OUI
Vincent BONNICI	OUI	Didier PICARD	OUI
Patricia CHAUVÉ	OUI	Pascal PONCET	OUI
Jean-Louis CHOUVELLON	OUI	Didier PONCET	OUI
Marianne DARFEUILLE	OUI	Daniel PRUD'HOMME	OUI
Sébastien DESHAYES	OUI	Séverine REYNAUD	
François DUMONT	OUI	Pierre SIMONE	OUI
Martial FAUCHET	OUI	Bernard SOUTRENON	OUI
Béatrice FOURNEL	OUI	Jean-Paul TISSOT	OUI
Michel GANDILHON	OUI	Pierre VERICEL	OUI
Thierry GOUBY	OUI	Xavier VILLARD	OUI
Stéphane HEYRAUD	OUI		

Le quorum étant atteint, les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération adoptée :

Madame la Présidente expose :

Vu l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 14 ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM SOLEIL) dont il détient 82,84 % du capital qui s'élève 2 870 160 € ;

CONSIDERANT que cette SEM a pour objet, dans le cadre de la politique énergétique locale conduite par le SIEL-TE Loire, d'une part l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée de chaleur et d'électricité notamment, ainsi que la mise en place de services, conseils ou prestations liés à la production et la distribution de toutes formes d'énergies, et, d'autre part, la promotion et la réalisation de la maîtrise de la demande d'énergie, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-31 à L2224-34 du Code Général des Collectivités Locales.

Sont annexés à la présente délibération, le rapport de gestion de la SEM SOLEIL présenté aux Assemblées Spéciales et à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEM SOLEIL le 22 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire

PREND acte du rapport de gestion 2021 de la SEM SOLEIL ;

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Rapport d'activités 2021

En vertu de l'article L 1524-5 – alinéa 14 – du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration (...) et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'Assemblée Spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »

I- RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

1- L'actionnariat

La société est composée de 18 actionnaires (14 publics, 4 privés), représentés par 15 administrateurs.

Parmi les actionnaires :

- Six d'entre eux disposent directement de sièges au Conseil d'Administration, soit 15 sièges
- Onze disposent de sièges en Assemblées Spéciales (ECPI et Collectivités) et sont représentés par deux des actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'Administration.

Un actionnaire privé disposant d'une très faible part du capital n'est représenté ni au conseil d'administration et n'est pas concerné par les Assemblées Spéciales ECPI et Collectivités.

NOM	ACTIONS AU 31/12/2021	%	MONTANT	NB DE REPRESENTANT AU CA
SIEL-TE Loire	158 503	82.837%	2 377 545 €	10
SYDER	802	0.419%	12 030 €	1
ROANNAIS AGGLOMERATION	134	0.387%	2 010 €	assemblée spéciale ECPI
PAYS D'URFE	66		990 €	assemblée spéciale ECPI
VALS D'AIX ET ISABLE	100		1 500 €	assemblée spéciale ECPI
FOREZ EST	184		2 760 €	assemblée spéciale ECPI
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	46		690 €	assemblée spéciale ECPI
MONTS DU PILAT	10		150 €	assemblée spéciale ECPI

SIMOLY	200		3 000 €	assemblée spéciale EPCI
CHATEAUNEUF	80	0.068%	1 200 €	assemblée spéciale collectivités
GENILAC	30		450 €	assemblée spéciale collectivités
L'HOPITAL LE GRAND	10		150 €	assemblée spéciale collectivités
ST PRIEST EN JAREZ	10		150 €	assemblée spéciale collectivités
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	2 468	1.290%	37 020 €	1
SERGIES	13 702	7.161%	205 530 €	1
ENERG'ISERE	6 666	3.484%	99 990 €	1
SIPEnR	8 333	4.355%	124 995 €	1
Michel RIBBA	2	0.001%	30 €	
TOTAL	191 344	100%	2 870 190 €	15

2- Situation des mandats des administrateurs

Actionnaire	Représentant	Mandat (AGO du 21 décembre 2020)
SIEL-TE Loire	Marc CHAVANNE	Mandat de 6 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021 et prenant fin à l'issue de l'AGO à tenir en 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
SIEL-TE Loire	Marie-Christine THIVANT	
SIEL-TE Loire	Pierre SIMONE	
SIEL-TE Loire	Bernard SOUTRENON	
SIEL-TE Loire	Patricia CHAUVE	
SIEL-TE Loire	Thierry GOUBY	
SIEL-TE Loire	Jean-Louis CHOUVELLON	
SIEL-TE Loire	Xavier VILLARD	
SIEL-TE Loire	Henri BONADA	
SIEL-TE Loire	Michel GANDILHON	
SYDER	Malik HECHAICHI	
SIPEnR	Erwan BOUMARD	
ENERG'ISERE	Bertrand LACHAT / Pascal CERVANTES	
SERGIES	Emmanuel JULIEN	
CD42	Séverine REYNAUD	

Modifications courant 2021 :

La SEM ENERG'ISERE a désigné un nouveau représentant, M. Pascal CERVANTES, qui a succédé à M. Bertrand LACHAT (résolution du CA le 6 septembre 2021)

3- La gouvernance

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau mode de gouvernance, avec Conseil d'Administration et Directeur Général (succédant à Conseil de Surveillance/Directoire). Il résulte d'un vote en Assemblée Générale Extraordinaire le 21 décembre 2020.

Lors de la séance du 12 janvier 2021, le Conseil d'Administration a élu un Président, en la personne de M. Marc CHAVANNE.

L'assemblée a également procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce en décidant qu'elle serait assumée par le Président.

4- Le Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes titulaire est M. Bernard DESGACHES, 109 rue Victor Hugo, 42700 FIRMINY.

Le Commissaire aux Comptes suppléant est M. Thomas DANCER, 17 rue Dorian, 42700 FIRMINY.

5- Les changements intervenus durant l'exercice

Le 16 février 2021, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Engagement et d'Investissement, chargé de donner un avis au CA sur les projets en cours d'étude. Cet organe permet d'apporter une analyse des éléments techniques et financiers précieuse. Il est composé de quatre administrateurs :

- M. Pierre SIMONE
- M. Bernard SOUTRENON
- M. Malik HECHAICHI
- Mme Suzanne RENARD (mandataire de M. Erwan BOUMARD)

Fin 2021, les assemblées délibérantes de Roannais Agglomération et du SIEL-TE Loire ont approuvé la cession des parts sociales détenues dans la SEM Soleil par le premier au second. Toutefois, cette cession ne s'est matérialisée que courant 2022.

6- Le personnel de la société

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la société se composait d'un salarié cadre, qui représente 0,66 ETP en CDI et aucun salarié en CDD. Recruté en avril de l'année précédente, l'année 2021 constitue une première année pleine de fonctionnement.

Ce salarié est au statut cadre. Il est en charge de la prospection pour de nouveaux projets.

Il n'a pas été mis en place de modalités d'association des salariés

7- Les locaux de l'entreprise

La SEM Soleil dispose de locaux mis à disposition par le SIEL-TE Loire, 4 avenue Albert Raimond, 42270 Saint-Priest-en-Jarez, siège de la société.

II- PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, qui est le douzième de la société, se caractérise par une relance des projets résultant du travail actif de prospection assuré par notre salarié.

Projets portés en propre par la SEM Soleil

La SEM Soleil porte en propre deux installations photovoltaïques à GENILAC et YSSINGEAUX.

La centrale photovoltaïque de GENILAC a généré une recette de 9 387.64 € en 2021 contre 20 892 € en 2020.

De mi-mai à début septembre, celle-ci n'a pas fonctionné car la logette ENEDIS a été accidentée par un automobiliste. Notre assurance a pris en charge les frais de réparation (7 689.46 €, déduction faite d'une franchise de 1 000 €) ainsi que la perte de production (10 057.60 € déduction faite de 500 € de franchise).

La centrale photovoltaïque d'YSSINGEAUX a généré une recette de 23 408 € en 2021 contre 25 539 € en 2020.

Globalement la production des deux installations a souffert du manque d'ensoleillement.

Projets portés par des structures dans lesquelles la SEM Soleil a des participations :

PILAT SOLAIRE

PILAT SOLAIRE est une société qui a installé et exploite 151 installations photovoltaïques sur les toitures du bailleur social Gier Pilat Habitat. La puissance moyenne de chaque installation est de 7,6 kWc et la puissance cumulée de 1,16 MWc. La plus grande partie des installations a été réalisée et mise en service entre 2016 et 2018.

La SEM Soleil est actionnaire à hauteur de 60 %, au côté du fonds régional OSER (30 %) et de SUBSOL (10 %).

La société a fait face à des difficultés de trésorerie en 2019 et 2020, pour 2 raisons principales :

- Un remboursement d'emprunt dès la première année (absence de différé), avant les premières recettes des ventes d'électricité.
- Les retards dans la signature des contrats avec EDF OA (il reste une dizaine de contrats non signés à ce jour), retardant d'autant le règlement des premières factures d'électricité.

Une avance en comptes courants d'associés a été réalisée pour faire face à l'échéance bancaire annuelle de 164 574 € en juin.

Pour mémoire, ci-après le détail des versements réalisés :

	Montant total	Parts SEM Soleil
Avance de trésorerie en juin 2019	200 000 €	120 000 €
<i>remboursement 2/3 avance de trésorerie en décembre 2019</i>	- 133 333 €	- 80 000 €
avance exceptionnelle - échéance emprunt en juin 2020	40 000 €	24 000 €
<i>remboursement avance 50 % en juillet 2020</i>	- 20 000 €	- 12 000 €
SOLDES RESTANT DU	86 667 €	52 000 €

Le remboursement du solde devait avoir lieu le 30/12/2020, cependant les associés ont accepté de décaler ce remboursement à la fin d'année 2022.

En 2021, l'ensoleillement a été 5 % inférieur à celui de 2020. Malgré tout, le chiffre d'affaire tiré de la vente de l'électricité s'élève à 294 642 €, soit équivalent à celui 2020 (293 694 €). En effet, la performance du parc corrigée de l'ensoleillement s'est améliorée de 5 % par rapport à 2020.

De ce fait, il est prévu d'identifier et de changer des micro-onduleurs défectueux équipant 15 % des sites.

ADVIVO SOLAIRE

ADVIVO SOLAIRE est basée sur un schéma identique à celui de PILAT SOLAIRE, réalisé avec le bailleur social ADVIVO (secteur de Vienne en Isère) avec un décalage de 2 ans environ. La société compte 264 installations en service (2,1 MWc) et 225 contrats signés avec EDF OA à ce jour. La SEM Soleil est actionnaire à hauteur de 35 %, au côté du fonds régional OSER (35 %), d'Energie Partagée (20 %) et de SUBSOL (10 %).

La production 2021 se monte à 438 862 € contre 456 719 € l'année précédente, soit une baisse de 5,5 %. Cette baisse s'explique par la baisse d'ensoleillement (- 4,9 %) ainsi que le vieillissement (- 0,5 %).

Il n'en reste pas moins que la performance du parc est de 10 % inférieure aux objectifs.

En début d'année 2021, SUBSOL (société gestionnaire des installations) a identifié la coupure estivale de sécurité des micro-onduleurs comme source de perte de rendement. Cette perte ne peut pas être récupérée. Un changement des micro-onduleurs vers un modèle de nouvelle génération serait nécessaire. De plus, fin 2021, SUBSOL a identifié suite au démarrage de la campagne de monitoring, un certain nombre de micro-onduleurs défaillants.

LES CENTRALES VILLAGEOISES ET MONTS ENERGIE

Les Centrales Villageoises de la région de CONDRIEU (CVRC), la Centrale Villageoise du Pays Mornantais (CVPM) et Monts Energie sont des coopératives citoyennes dont le capital est détenu majoritairement par des citoyens du territoire concerné. Elles installent et exploitent des installations photovoltaïques sur des toitures louées aux Collectivités ou à des particuliers. La SEM Soleil a soutenu ces initiatives lors de leur création, par l'entrée au capital à hauteur de 5000 € pour la CVRC, de 10 000 € pour la CVPM et 25 000 € pour Monts Energie. Ces coopératives citoyennes, après la mise en place initiale de grappes de petites installations (<9kWc) sont aujourd'hui en phase de développement avec la réalisation d'installations de plus grande taille (de 36 à 100 kWc).

Lors de l'Assemblée Générale 2021, la SAS CVRC a décidé d'augmenter son capital de 30 000 € afin de financer un nouveau projet de 100 kWc sur le stade de rugby d'Ampuis.

En conséquence, la SEM Soleil a acquis 12 actions supplémentaires au prix unitaire de 50 € soit 600 €.

VALOREM BILLOM

VALOREM BILLOM est une centrale photovoltaïque au sol de 5 MWc, située sur la commune de BILLOM dans le Puy de Dôme, développée et exploitée par le Groupe VALOREM, en production depuis février 2019. La SEM Soleil a pris des participations sous forme d'obligations dans ce projet, à hauteur de 100 000 € rémunérées à 5 %.

METHAMOLY

METHAMOLY est une unité de méthanisation portée par un groupe d'agriculteurs des Monts du Lyonnais, située à SAINT DENIS SUR COISE. L'installation a été mise en fonctionnement le 11 janvier 2019 avec une première injection dans le réseau le 21 mars 2019.

Les premiers bilans annuels dépassent les prévisions initiales en matière de chiffre d'affaires.

Ainsi des remboursements de l'apport en compte courant ont été réalisés comme suit :

REMBOURSEMENT	GLOBAL	SEM Soleil
apport	946 650 €	108 300 €
intégration des intérêts 2016,2017,2018	50 838 €	6 009 €
remboursement CC avril 2020	- 120 266 €	- 13 710 €
remboursement CC janvier 2021	- 84 211 €	- 9 600 €
remboursement CC avril 2021	- 100 000 €	- 11 400 €
remboursement CC octobre 2021	- 100 000 €	- 11 400 €
remboursement CC février 2022	- 100 000 €	- 11 400 €
SOLDE	493 012 €	56 798 €

METHANISATION DE MONTBRISON

Le projet de méthanisation de MONTBRISON, en partenariat avec la société CAP VERT BIO ENERGIE, a trouvé une issue favorable au printemps 2020 avec un avis positif sur les dernières autorisations (faune flore et ICPE). Le chantier a démarré en janvier 2021.

La SEM Soleil est entrée au capital de la société à hauteur de 20 %. Une avance de compte courant d'associé a été versée en décembre 2020 pour 390 000 €.

Suite à la réévaluation de frais de montage financier (ajustement des frais de dossiers bancaires et d'audits + intégration des honoraires de mise en place du financement par CVE GF) et de frais de montée en charge (intégration des surcoûts de démarrage + des charges de fonctionnement avant le début de l'injection, un apport en CCA complémentaire a été fait en juin 2021 pour 502 000 € au total soit 84 189 € pris en charge par la SEM Soleil.

AILES DE TAILLARD

Sur la partie éolienne, le projet des AILES DE TAILLARD (10 éoliennes avec la société TOTAL QUADRAN) a conduit en 2013 le Conseil de Surveillance à donner un avis favorable sur une participation au capital comprise entre 175 et 350 K€ sur objectif de fonds propres de 7 M€ pour un investissement de 36 M€. Ces éléments restent à finaliser avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat. La constitution de la Société d'exploitation attend le résultat des recours juridiques devant le Conseil d'Etat.

2- Situation financière

Examen des résultats de l'exercice

Les comptes 2021 sont joints au présent rapport.

L'état final sur la clôture des comptes de la SEM Soleil au 31/12/2021 fait apparaître un résultat négatif de 673 €.

L'évolution des résultats des dernières années est le suivant :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net	- 13 987 €	- 13 741 €	23 602 €	35 526 €	- 8 752 €	- 673 €

Les principaux points à retenir sont :

	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Production de l'exercice	43 728 €	47 506 €	67 432 €	51 130 €	En 2020, prestation de service pour 21 000 €
Matières premières études	28 298 €	19 969 €	16 981 €	12 276 €	
Autres achats et charges externes	11 336 €	11 493 €	18 561 €	19 986 €	
Salaires et impôts	577 €	584 €	34 626 €	45 558 €	En 2020, recrutement d'un salarié
Résultat net	23 602 €	35 526 €	- 8 752 €	- 673 €	

En complément, les précisions suivantes sont à apporter concernant les principaux produits financiers enregistrés :

Produits financiers	Cumul antérieur	2019	2020	2021	Total
Pilat solaire (PV)	9 150 €	3 919 €	3 400 €	3 459 €	19 928 €
Advivo (PV)	14 188 €	3 425 €	4 023 €	3 916 €	25 553 €
Billom (PV)		4 732 €	5 000 €	5 000 €	14 732 €
Méthamoly (méthanisation)	6 009 €	5 092 €	5 113 €	3 110 €	19 324 €
Cap vert Bio (méthanisation)			2 046 €	34 922 €	36 968 €
Total	29 347 €	17 169 €	19 582 €	50 407 €	116 504 €

Les produits financiers liés aux projets Pilat solaire et Advivo n'ont pas encore été versés à cause des tensions de trésorerie subies par ces sociétés.

Participations 2021

La SEM Soleil a participé à hauteur de 600 € à l'augmentation de capital des Centrales Villageoises de la région de CONDRIEU et pour 80 000 € auprès d'ENERG'ISERE.

Distribution de dividendes

Le résultat ne permet pas de distribuer de dividendes sur cet exercice.

III- PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Marché de gros de Saint-Etienne

Un groupement composé de la SEM Soleil, Energie Partagée et Enercoop a été retenu par ATRIUM Promotion pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture du nouveau marché de gros de Saint-Etienne. Le projet comprend 2 installations de 498 kWc en autoconsommation. La convention et la promesse de bail ont été signées le 22 septembre 2021, lors du Salon TEEP. Le tarif d'achat du surplus d'électricité, dans le cadre de l'arrêté du 6 octobre 2021, pour les installations de 100 à 500 kWc, devrait être sécurisé durant le 2^{ème} trimestre tarifaire de 2022 (avant le 31 juillet 2022).

Une discussion est en cours pour intégrer ce projet dans la société Energies Stéphanoises, qui regroupe actuellement des projets sur 12 toitures pour une puissance cumulée de 2 MWc. La SAS Energies Stéphanoises a été créée dans le cadre de l'AMI lancé en 2018 par Saint Etienne Métropole (lot des toitures de plus de 100 kWc). Saint Etienne Métropole, Energies Partagée Investissement et la SEM Soleil en seraient à terme les 3 actionnaires.

Centrale au sol à Nervieux

La SEM Soleil a négocié durant l'année 2021 avec un propriétaire de la commune de Nervieux pour le développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain en bordure d'autoroute, à la jonction de l'A72 (Saint-Etienne - Clermont-Ferrand) et de l'A89 (Lyon - Clermont-Ferrand). Ce terrain d'environ 10 ha permet d'envisager une installation PV de 8,5 MWc maximum. Face à un développeur privé, le propriétaire a finalement choisi l'offre de la SEM Soleil qui lui offrait la possibilité d'entrer, à terme, jusqu'à 30 % au capital de la société de projet. La promesse de bail a été signée en février 2022, et les premières études de développement sont en cours.

Centrale au sol à Colombier-Saugnieu

Une convention tripartite a été signée par le SYDER, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et la SEM Soleil, en février 2021, en vue d'implanter une installation photovoltaïque au sol sur une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND, de 5 ha environ), sur la commune de Colombier-Saugnieu dans le Rhône. Des discussions sont en cours pour mener à bien ce projet.

PV en toiture – Société RECYF à Balbigny

La société RECYF qui recycle des mâchefers étudie l'offre de la SEM Soleil pour une solarisation de ses toitures en 2 phases de 500 kWc en autoconsommation, dans la cadre de l'arrêté du 6 octobre 2021 pour les installations de 100 à 500 kWc. Le tarif d'achat de l'électricité en surplus devrait être sécurisé avant le 31 juillet 2022.

Autres études

Plusieurs études ont été réalisées pour la solarisation de toitures ou ombrières d'entreprises :

- Pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation (220 kWc), sur le parking du supermarché Netto à Balbigny. Après un premier abandon du projet et suite à l'évolution des cours de l'électricité, le directeur du magasin souhaite le réétudier dans le cadre d'une nouvelle offre
- Pour la société GPF à Balbigny (337 kWc) en autoconsommation avec la SEM Soleil comme tiers-investisseur
- Sur la toiture du nouveau site de l'entreprise OSSABOIS à Balbigny, en vente totale (464 kWc), visant à réduire les coûts de désamiantage de la toiture, en bénéficiant d'un appel à projet de la Région Auvergne Rhône-Alpes subventionnant le désamiantage lorsqu'il est associé à une solarisation de la toiture.
- Sur des ombrières pour l'entreprise ESA Sport à Roanne (200 kWc) en autoconsommation.
- Sur la toiture de l'entreprise SAUTEL à Roanne (300 kWc), en vente totale avec la SEM Soleil comme tiers investisseur, là encore d'un contexte de désamiantage.

SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ.Innov.Loire"

4 AVENUE ALBERT RAIMOND

42270 ST PRIEST EN JAREZ

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'entreprise : Conseil pour les affaires et autres conseils de ge

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à ST ETIENNE

Le 18/05/2022

Valérie LAYES

Expert-Comptable

CABINET LAYES VALERIE

6 RUE DE MOLINA

IMMEUBLE LE 912

42000 ST ETIENNE

04.77.33.44.02

SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ.Innov.Loic

4 AVENUE ALBERT RAIMOND

42270 ST PRIEST EN JAREZ

COMPTES ANNUELS du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 11
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	12
- <i>Liasses 2033-A à 2033-G</i>	13 à 20

CABINET LAYES VALERIE

6 RUE DE MOLINA
IMMEUBLE LE 912
42000 ST ETIENNE
04.77.33.44.02

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ.Innov.Loir
4 AVENUE ALBERT RAIMOND
42270 ST PRIEST EN JAREZ

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 136 737 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	32 796 Euros
- Résultat net comptable,	(673) Euros

Fait à ST ETIENNE
Le 18/05/2022

Valérie LAYES
Expert-Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1	
						Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	423 371	159 621	263 750	280 553	16 803	5.99
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	457 800		457 800	377 200	80 600	21.37	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	433 375		433 375	433 375			
Prêts							
Autres immobilisations financières	30 285	5 111	25 175	26 369	1 194	4.53	
Total II	1 344 831	164 732	1 180 100	1 117 497	62 603	5.60	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	18 334		18 334		18 334	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	19 944		19 944	46 101	26 157	56.74
	Autres créances	904 578	3 986	900 593	791 642	108 950	13.76
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	1 016 005		1 016 005	1 205 792	189 787	15.74	
Charges constatées d'avance (3)	1 761		1 761	3 028	1 267	41.83	
Total III	1 960 623	3 986	1 956 637	2 046 563	89 926	4.39	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 305 454	168 717	3 136 737	3 164 059	27 322	0.86	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 870 190) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 870 190		2 870 190			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	44 144		35 392		8 752	24.73
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	673		8 752		8 079	92.31
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	2 825 374		2 826 046		673	0.02
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	247 218		263 569		16 351	6.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	37 500		37 700		200	0.53
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	23 402		28 756		5 354	18.62
		3 244		7 988		4 745	59.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Total IV	311 363		338 013		26 650	7.88
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)					
Total V							
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 136 737		3 164 059		27 322	0.86

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

311 363

338 013

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	32 796		32 796	67 432	34 637	51.36
Chiffre d'affaires NET	32 796		32 796	67 432	34 637	51.36
Production stockée			18 334		18 334	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			9 558		9 558	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			180	60	120	199.95
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			60 867	67 492	6 625	9.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			32 262	35 542	3 279	9.23
Impôts, taxes et versements assimilés			977	1 131	154	13.65
Salaires et traitements			32 153	24 178	7 976	32.99
Charges sociales			12 428	9 317	3 111	33.40
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 262	21 168	94	0.45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 986		3 986	
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	1	1	55.21
Total des Charges d'exploitation (II)			103 070	91 336	11 734	12.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			42 202	23 844	18 358	76.99
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	
			Ecart N / N-1		
			Euros	%	
Produits financiers					
Produits financiers de participations (3)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	8 916		9 023	106	1.18
Autres intérêts et produits assimilés (3)	41 490		10 559	30 931	292.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V	50 407		19 582	30 825	157.42
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 111			5 111	
Intérêts et charges assimilées (4)	3 916		4 490	574	12.79
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI	9 026		4 490	4 536	101.04
2. Résultat financier (V-VI)	41 381		15 092	26 288	174.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	822		8 752	7 930	90.61
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	6 689			6 689	
Total VII	6 689			6 689	
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 540			6 540	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Total VIII	6 540			6 540	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	149			149	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des produits (I+III+V+VII)	117 963		87 074	30 890	35.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	118 636		95 826	22 811	23.80
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	673		8 752	8 079	92.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Créances immobilisées	9
Evaluations des produits et en cours	9
Variation détaillée des stocks et des en-cours	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	11
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 136 736.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 32 795.64 Euros et dégageant un déficit de 672.62- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	423 358		11 000
TOTAL	423 358		11 000
Autres participations	377 200		80 600
Autres titres immobilisés	433 375		
Prêts, autres immobilisations financières	26 369		30 285
TOTAL	836 944		110 885
TOTAL GENERAL	1 260 302		121 885

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 987	423 371	423 371
TOTAL		10 987	423 371	423 371
Autres participations			457 800	457 800
Autres titres immobilisés			433 375	433 375
Prêts, autres immobilisations financières		26 369	30 285	30 285
TOTAL		26 369	921 460	921 460
TOTAL GENERAL		37 356	1 344 831	1 344 831

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	142 805	21 262	4 446	159 621
TOTAL	142 805	21 262	4 446	159 621
TOTAL GENERAL	142 805	21 262	4 446	159 621

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	21 262				
TOTAL	21 262				
TOTAL GENERAL	21 262				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		5 111			5 111
Autres provisions pour dépréciation		3 986			3 986
TOTAL		9 096			9 096
TOTAL GENERAL		9 096			9 096
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		3 986			
financières		5 111			

Provision sur autres immobilisations financières :

Provision pour dépréciation intérêts courus sur obligations

Autres provisions pour dépréciation :

Provision pour dépréciation comptes courants d'associés

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 285	30 285	
Autres créances clients	19 944	19 944	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 532	6 532	
Groupe et associés	880 958	880 958	
Débiteurs divers	17 088	17 088	
Charges constatées d'avance	1 761	1 761	
TOTAL	956 569	956 569	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	431	431		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	246 787	16 516	69 837	160 434
Fournisseurs et comptes rattachés	23 402	23 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 529	2 529		
Autres impôts taxes et assimilés	715	715		
Groupe et associés	37 500	37 500		
TOTAL	311 363	81 092	69 837	160 434
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 144			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.0000	191 346			191 346

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				
- Etudes	18 334		18 334	
Total III	18 334		18 334	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			18 334	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	19 944
Autres créances	16 247
Total	36 191

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 402
Dettes fiscales et sociales	399
Total	24 232

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 761
Total	1 761

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		50 407
Dont entreprises liées		50 407

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PILAT SOLAIRE (ex.clos 31/12/20)	69 441	60.00	46 601
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS LES AILES DE TAILLARD	42 121	25.00	21 538
- (ex.clos 31/12/2021)			
- SAS CENTRALES VILLAGEOISES DE LA	133 232	7.35	7 569
- REGION DE CONDRIEU (ex.clos2021)			
- SAS METHAMOLY	1 050 610	11.40	209 848
- (ex.clos 31/12/2021)			
- SAS ADVIVO SOLAIRE	249 290	35.00	5 126
- (ex.clos 31/12/2020)			
- CAP VERT BIO ENERGIES MONTBRISON	1 000	20.00	
- (1er exercice social à arrêter			
- en 2021)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	51 130	100.00	67 432	100.00	16 302	24.18
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	32 796	64.14	67 432	100.00	34 637	51.36
+ Production stockée ou déstockage	18 334	35.86			18 334	
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	51 130	100.00	67 432	100.00	16 302	24.18
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	12 276	24.01	16 981	25.18	4 705	27.71
Marge brute de production	38 853	75.99	50 451	74.82	11 598	22.99
Marge brute globale	38 853	75.99	50 451	74.82	11 598	22.99
- Autres achats + charges externes	19 986	39.09	18 561	27.52	1 425	7.68
Valeur ajoutée	18 867	36.90	31 890	47.29	13 023	40.84
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	977	1.91	1 131	1.68	154	13.65
- Salaires du personnel	32 153	62.89	24 178	35.85	7 976	32.99
- Charges sociales du personnel	12 428	24.31	9 317	13.82	3 111	33.40
Excédent brut d'exploitation	26 691	52.20	2 735	4.06	23 956	875.91
+ Autres produits de gestion courante	180	0.35	60	0.09	120	199.95
- Autres charges de gestion courante	1		1		1	55.21
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	9 558	18.69			9 558	
- Dotations aux amortissements	21 262	41.58	21 168	31.39	94	0.45
- Dotations aux provisions	3 986	7.80			3 986	
Résultat d'exploitation	42 202	82.54	23 844	35.36	18 358	76.99
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	50 407	98.59	19 582	29.04	30 825	157.42
- Charges financières	9 026	17.65	4 490	6.66	4 536	101.04
Résultat courant	822	1.61	8 752	12.98	7 930	90.61
+ Produits exceptionnels	6 689	13.08			6 689	
- Charges exceptionnelles	6 540	12.79			6 540	
Résultat exceptionnel	149	0.29			149	
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	673	1.32	8 752	12.98	8 079	92.31

Désignation de l'entreprise SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ Néant *

Adresse de l'entreprise 4 AVENUE ALBERT RAIMOND 42270 ST PRIEST EN JAREZ

Numéro SIRET * 5 2 8 1 6 5 8 9 7 0 0 0 3 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	423 371	159 621	263 750	280 553	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	921 460	5 111	916 350	836 944	
	Total I (5)	044	048	1 344 831	164 732	1 180 100	1 117 497	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	18 334		18 334		
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	068	070	19 944		19 944	46 101	
	Clients et comptes rattachés*							
	Autres * (3)	072	074	904 578	3 986	900 593	791 642	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	1 016 005		1 016 005	1 205 792	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 761		1 761	3 028	
		Total II	096	098	1 960 623	3 986	1 956 637	2 046 563
	Total général (I+II)	110	112	3 305 454	168 717	3 136 737	3 164 059	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 870 190		2 870 190		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134		(44 144)		(35 392)		
	Résultat de l'exercice	136		(673)		(8 752)		
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		2 825 374		2 826 046	
		Total II	154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges							
	Emprunts et dettes assimilées	156		247 218		263 569		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		23 402		28 756		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	37 500		40 744		45 688	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		311 363		338 013		
	Total général (I + II + III)	180		3 136 737		3 164 059		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	95 516	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLIDAR.Energ.Innov.Loire" N° 1 *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		3	1	2	2	
		1	2	0	2	
		2	1	2	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue biens	215		214		
	services *	217		218	32 796	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	18 334	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	9 738	
					60	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	60 867	67 492
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	32 262	35 542
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 584)		243	584	244	977	1 131
Rémunérations du personnel *				250	32 153	24 178
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 428	9 317
Dotations aux amortissements *				254	21 262	21 168
Dotations aux provisions				256	3 986	
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		259		262	1	1
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260		260				
		Total des charges d'exploitation (II)		264	103 070	91 336
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(42 202)	(23 844)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	50 407	19 582	
	Produits exceptionnels (IV)		290	6 689		
	Charges financières (V)		294	9 026	4 490	
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	347		300	6 540	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(673)	(8 752)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 673	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247	247		330		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones de revitalisation de la défense (44 tendies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991			
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septidécies) 993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354	673
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *4.3.....9.0.5 dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	372	673	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Ouadrin

Désignation de l'entreprise : SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	423 358	442	11 000	444	10 987	446	423 371		423 371	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	836 944	482	84 516	484	(0)	486	921 460		921 460	
TOTAL		490	1 260 302	492	95 516	494	10 986	496	1 344 831		1 344 831	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	142 805	532	21 262	534	4 446	536	159 621			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570	142 805	572	21 262	574	4 446	576	159 621			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	CENTRALE PHOTOVOLT	CENTRALE PHOTOVOLT										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1	7 676	3 135	4 541		(4 541)							
2	3 311	1 311	2 000		(2 000)							
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	10 987	580	4 446	582	6 540	584	(6 540)	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		594	595	
TOTAL							596	(6 540)	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	5 111	634		636	5 111		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	3 986	664		666	3 986		
TOTAL		680		682	9 096	684		686	9 096		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	43 905	Déficits reportables	984 43 905
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860 673
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 44 577

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 860
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation			186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 2 8 1 6 5 8 9 7 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Ener

ADRESSE (voie) 4 AVENUE ALBERT RAIMOND

CODE POSTAL 42270 VILLE ST PRIEST EN JAREZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	21 582
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SIEL

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 82.85 Nb de parts ou actions 17 880

Adresse : N° 5 Voie RUE CHARLES DE GAULLE

Code postal 42000 Commune ST ETIENNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SERGIES SEM DU SYNDICAT D'ENERGIES DE LA VIENNE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 17.15 Nb de parts ou actions 3 702

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 2 8 1 6 5 8 9 7 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Ener

ADRESSE (voie) 4 AVENUE ALBERT RAIMOND

CODE POSTAL 42270 VILLE ST PRIEST EN JAREZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	10
----------------------------------------------------	-----	----

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique SAS Dénomination PILAT SOLAIRE

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 1 6 5 8 9 9 6 % de détention 60.00

Adresse : N° 4 Voie AVENUE ALBERT RAIMOND

Code postal 42270 Commune ST PRIEST EN JAREZ Pays France

Forme juridique SAS Dénomination ADVIVO SOLAIRE

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 1 0 1 4 3 9 6 % de détention 35.00

Adresse : N° 4 Voie RUE ALBERT RAIMOND

Code postal 42270 Commune ST PRIEST EN JAREZ Pays France

Forme juridique SAS Dénomination LES AILES DE TAILLARD

N° SIREN (si société établie en France) 8 0 0 7 4 8 6 0 0 % de détention 25.00

Adresse : N° Voie PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Code postal 42220 Commune BOURG ARGENTAL Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination CAP VERT BIO ENERGIES MONTBRISON

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 9 3 1 3 9 6 0 % de détention 20.00

Adresse : N° 7 Voie RUE DE LA PAIX MARCEL PAUL

Code postal 13001 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination METHAMOLY

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 0 1 6 2 5 6 0 % de détention 15.38

Adresse : N° Voie LES GIRAUDES

Code postal 69590 Commune POMEYS Pays France

Forme juridique SAS Dénomination CENTRALES VILLAGEOISES DE LA REGION DE CONDRIEU

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 4 4 4 5 2 8 8 % de détention 10.44

Adresse : N° 1 Voie PLACE DROITS DE L'HOMME

Code postal 69420 Commune CONDRIEU Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

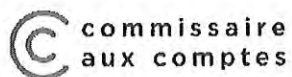
N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Cegid Quadra

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



DESGACHES Bernard
109 rue Victor HUGO
42700 FIRMINY
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

Rapports du commissaire aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les conventions réglementées

SA SEM Energies LOIRE « SOLEIL : SOLidarité Energies Innovation Loire »

**4 Avenue ALBERT RAIMOND
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ**

Exercice clos le 31/12/2021

